

Réunion du conseil municipal du 05 décembre 2019

Présents : MM Milet, de Vallavieille, Lesseline, Mme Gournay, Mr Martin, Mr Férey, Mr Leconte, Mme Plaisance, Mme Rolland, Mr Jamet, Mr Vasche

Absents : Mme Letourneur, Mr Harel

Préambule : Monsieur le Maire adresse ses remerciements à l'association de l'église pour les différentes animations organisées récemment et qui rencontrent un franc succès et également aux membres du comité des fêtes pour la mise en lumière du bourg de Ste Marie pour Noël.

1) Approbation du conseil municipal

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu de la dernière réunion du conseil.

2) Eclairage public

Madame Plaisance fait un compte rendu de son entrevue avec Monsieur Dupont de la société SARLEC qui a eu lieu le 14 novembre dernier. Plusieurs dysfonctionnements ont été constatés lors de ce rendez-vous. Madame Plaisance informe le conseil qu'à ce jour il n'y a pas de sectorisation de l'éclairage extérieur du site d'Utah et de ce fait une borne défectueuse suffit à un hors service général. Certaines bornes sont très abimées (infiltrations d'eau et présence d'insectes) et la question se pose de la réparation de celles-ci où l'achat de nouvelles. Dans un premier temps, et en attendant le réaménagement du site d'Utah, Mme Plaisance propose de prendre les bornes qui sont situées le long de la route pour les réimplanter au niveau de l'esplanade. Un devis de 1430.40€ TTC a été établi pour la mise en sécurité des bornes. Le conseil valide ce devis.

De plus, l'éclairage au niveau du cheminement du hangar étant défectueux également, Monsieur le Maire, propose de demander un devis pour avoir deux projecteurs orientables fixés sur le hangar. Cette solution permettant d'éviter que le matériel soit détruit par les transporteurs et d'éclairer l'ensemble du chemin allant au musée.

Monsieur le Maire charge Madame Plaisance de reprendre contact avec Monsieur Dupont pour finaliser ce dossier.

3) SAUR : Avenant au contrat de délégation d'affermage

Monsieur le Maire explique que le contrat d'affermage signé en début d'année 2019 a quelques petites erreurs et nous oblige à signer un avenant pour les corriger. Une date doit être changée, mettre le 15 décembre et non le 01 juin pour permettre d'avoir le décompte final de l'année N et le terme semestre sera remplacé par annuel dans le paragraphe prix et tarifs de base. Ces changements n'ayant aucune incidence sur le contrat existant, le conseil municipal valide ces modifications et accepte que Monsieur le Maire signe l'avenant correspondant.

4) Devis entretien des extérieurs du musée

Monsieur le Maire présente aux conseillers le devis de l'entreprise Raymond Henry de Brucheville qui propose de renouveler sa prestation pour l'année 2020. L'ensemble des conseillers étant satisfaits du travail effectué, le devis de 2121€ est accepté.

5) Musée

* Monsieur le Maire fait un point sur les travaux au musée :

- L'entreprise Jarnier est intervenue pour la mise au norme électrique au sein du musée
- L'entreprise Zanello est en cours d'intervention pour essayer de remédier aux fuites d'eau. Le responsable de cette entreprise a proposé qu'un hydrofuge soit appliqué sur les panneaux datant de 1994 qui sont devenus poreux avec le temps. Un devis sera demandé.
- La canalisation des toilettes récemment installées est bouchée. L'entreprise Frémaux va intervenir dans les prochains jours pour faire un puisard et pour enlever le morceau de plastique qui obstrue le tuyau.
- Vidéo protection : dans le cadre du dossier sécurisite, un devis d'environ 23000€ nous est parvenu pour l'installation de 12 caméras supplémentaires à l'extérieur du musée. Considérant le montant du devis, et les réserves techniques apportées par les services compétents, il a été demandé un deuxième devis. Un dossier de demande de subvention sera déposé dans les prochains jours auprès des services de la Préfecture.

* Monsieur le Maire donne lecture de deux courriers émanant respectivement de Monsieur Margueritte et de Monsieur Morin nous informant de l'attribution d'une subvention de 373 500€ au titre du dispositif plages du débarquement pour le réaménagement du site d'Utah-Beach. Un courrier de remerciements sera adressé.

* Situation personnel :

- Le poste d'accueil laissé vacant par Monsieur Bertrand Ledan est pourvu par Madame Charlene Bodin depuis une quinzaine de jours. Une formation interne lui sera dispensée par Monsieur Charles de Vallavieille pour approfondir ses connaissances historiques.
- Le poste de Direction n'est à ce jour pas pourvu. Beaucoup de candidats ont été reçus avec des profils et des statuts différents. D'autres personnes doivent être vues dans les prochains jours.
- Il est proposé aux conseillers d'augmenter le contrat de travail de Mme Cindel Lequertier pour atteindre un temps complet et précise que cet agent sera affecté en priorité au ménage et à la boutique. De même, il est proposé de renouveler à l'identique le contrat de Mme Joyce Leréverend sur le poste ménage. Le conseil valide ces deux propositions à l'unanimité.

* Stock boutique : Monsieur le Maire informe le conseil qu'un contrôle des régies a eu lieu cette semaine et que certains documents devront être de nouveau rédigés pour se conformer à la réglementation. L'inventaire a été fait par le personnel du musée et le stock final s'élève à 102 359.92€. Le conseil municipal valide ce montant.

* Monsieur de Vallavieille souhaite organiser une réception au musée le 7 février 2020 pour les 100 ans de la naissance de son papa. Monsieur le Maire précise qu'il ne pourra être présent à cette date étant absent pour plusieurs jours à cette période. Les conseillers n'y voyant aucune objection, cette soirée sera mise en place avec l'aide du personnel et de quelques conseillers. Monsieur de Vallavieille contactera la société Tévi pour la réalisation d'un film à cette occasion.

6) Projet ancienne poste

Monsieur le Maire distribue une première ébauche de plan pour le nouvel aménagement du restaurant pour que chacun puisse étudier la proposition et y apporter des observations. L'architecte sera recontacté pour rediscuter notamment des dimensions de la cuisine, de la terrasse avant et de l'emplacement des places à mobilité réduite. Des idées sont avancées pour la mise en place d'un parking à l'arrière du bâtiment et/ou pour la modification du cheminement par le cimetière. Avant tout engagement, Monsieur le Maire va présenter cette esquisse au restaurateur partie prenante dans ce dossier et va demander une estimation chiffrée du coût des travaux.

7) Adhésion Manche Numérique

La commune n'utilisant pas les services de maintenance informatique proposés par Manche Numérique, et pour ne pas avoir de doublon de facturation pour un même service, il est décidé de résilier l'adhésion de la commune à Manche Numérique.

Monsieur le Maire explique que la fibre présente chez environ 50% des particuliers de la Manche (principalement regroupés en zone urbaine) ne sera en service dans notre secteur que vers la fin 2025. A ce jour, 9 opérateurs sont intéressés pour utiliser la fibre de la Manche (dont Free et Orange).

8) Zone conchylicole

Suite au passage du géomètre pour diviser la parcelle entre les 4 conchyliculteurs intéressés, un premier plan leur a été proposé mais n'a pas été validé dans la mesure où ils considèrent la largeur de la voirie trop importante. De ce fait, un nouveau plan sera établi avec une voirie de 10m de large (au lieu de 25m) et le reste du terrain sera redistribué aux consorts Hamel et Lerosier. Le conseil municipal valide ce changement et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le compromis de vente dès que possible.

9) Questions diverses

* Prémption : Maître Lemaitre a adressé une déclaration d'intention d'aliéner pour le bien de Mme Quentin, situé 30 place de l'église. Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas user de son droit de prémption.

* Emplacement : Monsieur Blaizot a adressé un courrier pour demander un emplacement pour la vente de pizza le midi au niveau de la côle du camping. Le site étant inscrit, le conseil municipal émet un avis défavorable à cette demande.

* Camping Utah : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu en mairie des responsables du camping d'Utah Beach qui demandent l'acquisition de la route communale Bridge Road 116. Monsieur le Maire retrace l'historique du développement du camping depuis 2000, et l'autorisation pour l'emplacement du camping-car park, le changement d'emplacement du parking à bateaux, ainsi que le zonage NR1 de la parcelle jouxtant la maison des jeunes dans le nouveau PLUI. Après discussion, le conseil municipal, décide avec 10 contre et 1 abstention, de refuser la vente de la route, et de réfléchir à l'instauration d'une limitation de vitesse à 20km/h ou à 30 km/h sur cette zone pour répondre aux inquiétudes des gérants.

* Monument Winters : Monsieur le Maire fait part d'une demande de la World War II Foundation qui souhaite installer un éclairage solaire autour du monument Winters pour le mettre en valeur en permanence. Le conseil municipal n'y voit pas d'objection.

* Terrains rue Eisenhower : Mesdames Jamard et Arnault ont adressé à la mairie une proposition de vente de leur parcelle respective à la commune pour un prix de 14€ du m². Ces terrains sont constructibles, mais il faudrait les viabiliser et le prix de revente serait trop important pour être attractif. Le conseil municipal après étude, ne souhaite pas acquérir ces parcelles jugeant le prix demandé trop important. Madame Gournay propose que ces terrains soient proposés aux sociétés HLM pour bâtir des logements pour personnes âgées.

* Pour information, les vœux du maire auront lieu le samedi 11 janvier à 11h30.